

Département de Maine et Loire
Arrondissement de SAUMUR
COMMUNE de BRAIN SUR ALLONNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 novembre 2024

Convocation du 05/11/2024

Nombre de Conseillers
en exercice : 19
Nombre de Conseillers
présents : 15

L'An deux mille vingt-quatre, le douze du mois de novembre à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette commune se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, en session ordinaire du mois de novembre, sous la présidence de Monsieur Yves BOUCHER, Maire.

Présents : Mmes et MM. BOUCHER Yves, LEVEQUE Béatrice, LEJEUNE Jacques, PETERS Nathalie, BERGER Ludovic, SCHAEFER Virginia, REIGNIER Maxime, MORICEAU Marie-Annick, BOUCHER Annick, DELAUNAY Sébastien, DUDÉ Guillaume, CANONNE Julien, GALLARD Corine, COUINEAU Cyrille, DUDÉ Maïté.

Excusée : Mmes et MM. CHARRIER Sophie, TESSIER Dominique, GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas, JAMET Amélie,

Mme CHARRIER Sophie représentée par M. DELAUNAY Sébastien,
M. GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas représenté par M. DUDÉ Guillaume,
Mme JAMET Amélie représentée par M. CANONNE Julien

DCM2024-11-109 **Association UFAB – facturation mobilier perdu ou volé:**
Acte 7.5.3 : Finances locales – Subventions

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que lors d'une manifestation organisée par l'UFAB, sept tables festives ont disparu.

La commune a racheté les sept tables manquantes dont le coût s'élève à 1 258,91€.

L'association accepte de prendre en charge le remplacement des tables sur la subvention de 1 475€ qui avait été accordée.

Le conseil municipal,

Vu la délibération n°2024-06-071 en date du 11 juin 2024 attribuant une subvention de 1 475€ à l'association UFAB,

Après analyse et en avoir délibéré :

Décide de verser la somme de 216,09€ à l'association UFAB correspondant à la différence entre la subvention accordée et le coût des tables ($1475€ - 1258,91€ = 216,09€$)

Cette dépense sera imputée à l'article 65748 du budget communal.

Envoyé en préfecture le 13/12/2024

Reçu en préfecture le 13/12/2024

Publié le

ID : 049-214900417-20241112-DCM2024_11_109-DE



Donne tous pouvoirs au Maire et aux Adjointes pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire,
Corine GALLARD

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gallard'.

Pour extrait conforme.
Le Maire,
Yves BOUCHER

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Boucher', followed by a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE BRAIN-SUR-ALONNES' and '(Maine-et-Loire)' around a central emblem.